



RÉSERVE NATIONALE DE FAUNE DE ST. CLAIR



Réserve nationale de faune de St. Clair

Pourquoi la réserve de St. Clair est-elle si particulière?

La réserve nationale de faune (RNF) de St. Clair, sur la côte est du lac St. Clair, est l'aire d'alimentation et de repos la plus importante pour la sauvagine migratrice au sud de la Baie James, en Ontario. Des centaines de milliers de ces oiseaux aquatiques passent par cette région chaque printemps et chaque automne. La réserve, créée en 1978, offre un vaste habitat à plus de 220 espèces d'oiseaux. Une grande partie de la population de l'est du **Cygne siffleur** passe par la réserve chaque printemps. Les deux différentes unités de la réserve, Bear Creek et St. Clair, occupent 352 hectares. La RNF de St. Clair, surtout constituée de marais de quenouilles, est :

- désignée comme site Ramsar, un milieu humide d'importance internationale;
- une partie de la zone de conservation des oiseaux « Eastern Lake St. Clair » qui est d'importance mondiale;
- une importante aire de repos migratoire pour plusieurs espèces de sauvagine,

dont le **Canard colvert**, le **Canard noir**, le **Canard d'Amérique** et la **Bernache du Canada**;

- l'habitat de plusieurs espèces de la liste fédérale des espèces en péril, dont le **Râle élégant**, l'**Engoulevent bois-pourri**, le **Petit blongios**, la **couleuvre fauve de l'est** et le **ketmie des marais**;
- l'habitat de reproduction pour plus de 60 espèces d'oiseaux dont la sauvagine, d'autres espèces d'oiseaux aquatiques, et des oiseaux terrestres et de rivages.

Qu'est-ce que les aires protégées d'Environnement Canada?

Environnement Canada établit des RNF marines et terrestres à des fins de conservation, de recherche et d'interprétation. La création des RNF vise à protéger les oiseaux migrateurs, les espèces

en péril et d'autres populations sauvages ainsi que leurs habitats. Les RNF sont établies en vertu de la *Loi sur les espèces sauvages du Canada* et sont d'abord et avant tout des territoires destinés aux espèces sauvages. Les refuges d'oiseaux migrateurs (ROM) sont établis en vertu de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* et procurent un refuge aux oiseaux migrateurs dans les milieux terrestres et marins. Le réseau d'aires protégées actuel comprend 54 RNF et 92 ROM qui couvrent une superficie de plus de 12 millions d'hectares au Canada.

Que puis-je faire dans la réserve de St. Clair?

L'accès public est limité aux zones désignées de l'unité St. Clair, qui inclut un sentier pédestre et une tour d'observation ouverte toute l'année, le jour seulement. À l'intérieur de l'unité Bear Creek, le public est interdit sauf pour accéder aux cours d'eau Maxwell et Little Bear pour la navigation de plaisance et la pêche (pas de pesées au plomb). L'accès aux autres parties de la RNF est limité; il faut avoir un permis pour toutes les autres activités. Pour obtenir davantage de renseignements sur l'accès à la réserve et pour obtenir des permis, veuillez communiquer avec le bureau régional du Service canadien de la faune.



Râle élégant



Canards colverts

Avec qui puis-je communiquer?

Environnement Canada
Service canadien de la faune – Ontario
4905, rue Dufferin
Toronto (Ontario) M3H 5T4
1-800-668-6767
courriel : enviroinfo@ec.gc.ca
www.ec.gc.ca/ap-pa/

Où est la réserve de St. Clair?



ISBN : 978-0-660-21815-1
N° de cat. : CW66-382/2014F-PDF
Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec l'Informatique d'Environnement Canada au 1-800-668-6767 (au Canada seulement) ou 819-997-2800 ou par courriel à enviroinfo@ec.gc.ca.
Photos: © Environnement Canada (paysage de G. Grabas), sauf Canards colverts © Thinkstockphotos.ca; Râle élégant © USFWS © Sa Majesté la Reine du chef du Canada représentée par la ministre de l'Environnement, 2014

